

Situation du Plan France THD (fin septembre 2021)
Nombre de prises raccordables : 28.3 millions
Nombre de clients raccordés au FttH : 13.45 millions

Éditorial

Créée en 2009, Objectif Fibre est une plateforme collaborative interprofessionnelle dont l'objet est d'identifier et de lever les freins au déploiement des réseaux très haut débit en fibres optiques, en veillant à l'homogénéité, la pérennité et la résilience de ces réseaux installés pour plusieurs décennies. Objectif Fibre est composée de 5 fédérations regroupant l'ensemble de la filière optique française représentant 7500 entreprises et 650000 salariés :

- La FFT
- La FFIE
- La FIEEC
- Infranum
- Le SERCE

Objectif Fibre travaille autour de 4 thèmes :

- Le recueil et la diffusion des bonnes pratiques professionnelles
- La formation
- La normalisation
- La communication, notamment sur la diffusion des bonnes pratiques, la formation et l'attractivité des métiers de la fibre optique.

Objectif Fibre inscrit son action dans le cadre du déploiement du Plan France Très Haut Débit et mène ses travaux dans un esprit consensuel et collectif à l'échelle de la filière, en coordination en particulier avec l'ARCEP et l'ANCT.

Les récents travaux de la plateforme (Guides des Bonnes Pratiques 2020 sur le raccordement au réseau FttH des locaux existants et 2021/22 sur le raccordement au réseau FttH des immeubles neufs ou rénovés, résidentiels ou mixtes) mettent à disposition de la filière un recueil des règles de l'art permettant d'améliorer la qualité des raccordements des abonnés au réseau FttH.

Les travaux d'Objectif Fibre sont disponibles en libre-accès à l'adresse <https://www.objectif-fibre.fr>.



Marc LEBLANC
Président d'Objectif Fibre



L'ANCT, chargée du pilotage du Plan France THD, met en œuvre les objectifs gouvernementaux : garantir à l'ensemble des français un accès au très haut débit en 2022 et généraliser le déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du territoire à horizon 2025.

Avec 4,1 millions de locaux rendus raccordables sur les trois premiers trimestres 2021, les déploiements FttH ont connu une nouvelle accélération, en grande partie portée par les réseaux d'initiative publique qui représentent désormais près de la moitié des lignes déployées. La dynamique est installée et les objectifs, très ambitieux à l'origine, sont désormais à portée.

Cette augmentation du nombre de locaux raccordables s'est accompagnée d'une hausse très rapide de la demande d'abonnements en fibre optique (plus de 4 millions d'abonnements FttH sur les douze derniers mois).

Cette forte demande a révélé l'existence de difficultés susceptibles d'empêcher durablement certains locaux d'être raccordés. Le Gouvernement a donc demandé à l'ANCT et à la DGE de réaliser une étude sur les moyens de sécuriser l'éligibilité au FttH des locaux les plus complexes à raccorder. Cette étude, conduite entre mars et octobre, a permis de recenser diverses difficultés à mobiliser les infrastructures nécessaires aux raccordements. Une partie d'entre elles pourrait être résolues par des évolutions d'ordre opérationnel ou réglementaire. Un dispositif financier de soutien aux RIP est également opportun en cas d'absence d'infrastructures en domaine public. Les modalités de ce dispositif sont soumises à consultation publique jusque fin janvier.

Zacharia ALAHYANE
Directeur des programmes
France Mobile et France Très Haut Débit
Agence Nationale de la Cohésion des Territoires

Didier CAZES
FFTélécoms, Orange



GT Bonnes pratiques

Recueillir et diffuser les règles de l'art pour le déploiement des réseaux FttH

- 2020 : publication du guide sur le raccordement final dans le parc immobilier existant,
- 2021 : publication du guide sur l'installation d'un réseau en fibre optique FttH dans les immeubles neufs et/ou rénovés, résidentiels ou mixtes, pour :
 - les 72 000 entreprises du BTP impliquées dans l'installation du FttH dans l'immobilier neuf,
 - garantir l'harmonisation et l'interconnexion des réseaux dans les 194 000 locaux créés par an dans le collectif.

Garant d'un immeuble 100% connecté au FttH, il apporte des réponses sur :

- l'arrêt technique du RTC dans les 2450 communes sur la période 2023 - 24,
- la mise en place dès 2022 du projet zéro cuivre,
- l'équipement standard des 290 premières zones de statut « zones fibrées »,
- la possibilité de proposer un service au client final dès son entrée dans le logement,
- un cahier des charges de référence à la disposition des organismes de certification.

Laurence VEISENBACHER
SERCE



GT FORMATION

Référencement des organismes de formation, promotion des métiers de la fibre optique et participation aux travaux de l'EDEC Infrastructures Numériques

- Référencement d'organismes de formation : 53 Organismes de formation référencés (contacts : Patricia ROGUEDA progueda@uimm.com et Laurence VEISENBACHER lveisenbacher@serce.fr)
- Promotion des métiers de la fibre optique et des formations afférentes :
 - plan de transformation de la formation : projet de développement de trois applications en réalité virtuelle en phase test auprès des centres de formation.
 - Promotion par le Gouvernement du métier de « Technicienne en fibre optique » sur les réseaux sociaux : <https://youtu.be/xeM6BCfzmW0>
 - Présentation des livrables de l'EDEC Fibre Optique aux responsables de <https://www.jobirl.com/>.
- EDEC Infrastructures Numériques : COPIL de lancement des travaux sur :
 - axe 1 : cartographie des besoins de la filière
 - axe 2 : GPEC.

Adèle PETIT
InfraNum



GT Communication

Valoriser les métiers de la fibre optique et diffuser les travaux d'Objectif Fibre

- **7 décembre 2021 : webinaire de présentation** du guide de bonnes pratiques 2021/22 « Installation d'un réseau en fibre optique FttH dans les immeubles neufs ou rénovés, résidentiels ou mixtes ». Ce webinaire inauguré par l'ARCEP et conclu par le Pôle Habitat de la FFB a réuni 300 acteurs de la filière (OC, OI, promoteurs, équipementiers, installateurs, organismes de certification et de formation, ...)
- **Lancement de la lettre d'information** trimestrielle sur les travaux d'Objectif Fibre
- Mise à jour du site d'Objectif Fibre : www.objectif-fibre.fr
- **Elaboration du Plan de Communication 2022** intégrant l'amélioration des outils digitaux (site internet, réseaux sociaux) et le développement de nouvelles méthodes (PWA).

Laurent GASCA
SYCABEL



GT Normalisation

Participer aux travaux normatifs relatifs au déploiement des réseaux FttH

- Une douzaine de normes pour les câbles ou les boîtiers développées, publiées et mises à jour par l'AFNOR depuis 2013.
- Décembre 2021 : 3 révisions et 1 nouvelle norme publiées :
 - XP C 93-850-2-22 : câbles de branchement intérieurs
 - XP C 93-923-2-1 : points de branchement extérieurs aériens
 - XP C 93-923-2-2 : points de branchement extérieurs souterrains
 - XP C 93-850-5-10 : câbles pour micro-conduits.